

# Cursus de Danse

## Initiation

2 ans, dès l'âge de 6 ans (CP et CE1)

### Contenu :

- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- 45 minutes hebdomadaires en CP
- 1h hebdomadaire en CE1

## 1<sup>er</sup> cycle

Durée du cycle 3 à 4 ans, à partir de 8 ans (CE2 à CM2)

### Contenu :

- 2 à 4h hebdomadaires de pratique de danse dans la discipline choisie
- 1h hebdomadaire de formation musicale danse

**Certification : Attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle**

## 2<sup>ème</sup> cycle

Durée du cycle 4 à 5 ans maximum (collège)  
Inscription en classes à horaires aménagés indispensable

### Contenu :

- 4h à 9h hebdomadaires de pratique de danse dans la discipline principale
- 1h hebdomadaire de formation musicale danse (Valider le niveau de fin de 2<sup>ème</sup> cycle)

**Certification : Brevet d'Études Chorégraphiques de fin de 2<sup>ème</sup> cycle**

Admission en 3<sup>ème</sup> cycle après examen de danse et de formation musicale danse et avis du conseil de passage

Admission en CEPI après examen de danse et de formation musicale danse et avis du conseil de passage (âge minimum : 14 ans au 31 décembre de l'année en cours)

## 3<sup>ème</sup> cycle

Durée du cycle 2 à 3 ans (lycée)

### Contenu :

- 4h hebdomadaires de pratique de danse dans la discipline choisie
- 85h annuelles d'enseignements complémentaires sous forme de modules
- 1 à 2h hebdomadaires de pratique chorégraphique complémentaire (facultatif)

**Certification :**  
**Certificat d'Études Chorégraphiques (C.E.C.)**

## Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

Durée du cycle de 2 à 4 ans (lycée)

### Contenu :

- 4 à 8h hebdomadaires de pratique de danse dans la discipline choisie
- 85h annuelles d'enseignements complémentaires sous forme de modules
- 1 à 2h hebdomadaires de pratique chorégraphique complémentaire

**Diplôme :**  
**Diplôme d'Études Chorégraphiques (D.E.C.)**

# INITIATION

**Admission** : sur pré-inscription.

**Durée** : 1 à 2 ans

**Age des élèves** : 6-7 ans (CP-CE1)

**Volume horaire hebdomadaire** :

- 45 minutes pour les élèves de CP (Initiation 1)
- 1h pour les élèves de CE1 (Initiation 2)

**Objectifs** :

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

**Contenu de l'enseignement** :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- Découverte du spectacle vivant

**Evaluation** :

- Contrôle continu
- A l'issue de l'initiation 2, le conseil de passage valide le passage en 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline choisie en concertation entre l'élève, la famille et l'équipe pédagogique, propose une réorientation ou décide d'un arrêt des études.

## 1<sup>er</sup> CYCLE

**Admission** : à l'issue de l'initiation ou sur proposition de l'équipe pédagogique à l'issue des tests d'entrée de septembre.

**Durée** : 3 à 4 ans

**Age des élèves** : 8 à 10 ans (CE2 au CM2)

**Volumes horaires hebdomadaires** :

- 2 à 4h de pratique chorégraphique dans la discipline choisie
- 1h de formation musicale danse (FMD)

**Objectifs** :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique

- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

### **Contenu de l'enseignement :**

- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse
- Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- Atelier : approches pratique et (ou) théorique : répertoires, improvisation, composition, relation musique-danse, initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), notation du mouvement...
- Formation musicale du danseur
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

### **Evaluation : Attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle**

- Contrôle Continu
- Le conseil de passage délivre une attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle et permet l'accès en 2<sup>ème</sup> cycle

## **2<sup>ème</sup> CYCLE**

Les cours de 2<sup>ème</sup> cycle s'organisent majoritairement dans le temps scolaire et nécessitent d'**intégrer le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Danse** du collège Camille Chevalier (CHAD).

### **Admission :**

- Avis de l'équipe pédagogique donné à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle ou des tests d'entrée du printemps
- Décision d'intégration du dispositif CHAD sur commission réunissant l'Education nationale et le Conservatoire

**Durée :** 4 à 5 ans

**Age des élèves :** 11 à 14 ans (collège)

### **Volumes horaires hebdomadaires :**

- 4 à 9h de pratique chorégraphique dans la discipline choisie
- 1h de formation musicale danse (FMD)

### **Objectifs :**

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer

## **Contenu de l'enseignement :**

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires
- Formation musicale du danseur
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires; de la relation musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés...)
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts...)

## **Evaluation : Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC)**

### **Le BEC est composé de 2 Unités de Valeur :**

- UV technique (variation imposée + composition personnelle présentée devant jury)
- UV FMD

Le conseil de passage, au vu des évaluations, délivre le **Brevet d'Etudes Chorégraphiques de 2<sup>ème</sup> cycle** et permet l'accès en 3<sup>ème</sup> cycle. L'élève peut également s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI), dont l'accès est soumis à un examen.

## **3<sup>ème</sup> CYCLE**

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

**Admission** : à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle ou sur proposition de l'équipe pédagogique à l'issue des tests d'entrée de septembre.

**Durée** : 2 à 3 ans

**Age des élèves** : 14 ans et plus (lycée et post-bac)

### **Volumes horaires** :

- 4h hebdomadaires de pratique chorégraphique dans la discipline choisie
- Participation à 3 modules/an, pour environ 85h annuelles de pratiques complémentaires. Le choix des modules se fait chaque année selon le projet de l'élève et les places disponibles.
- 1h hebdomadaire de pratique chorégraphique complémentaire (facultatif)

### **Objectifs** :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur

- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

### **Contenu de l'enseignement :**

- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires
- Méthodologie pour l'approche analytique des œuvres chorégraphiques
- Formation musicale du danseur
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires, de la relation musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)

### **Evaluation : Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)**

**Le CEC est composé d'1 Unité de Valeur :**

- UV technique (variation imposée + composition personnelle présentées devant jury)

Le conseil de passage, au vu de l'examen, délivre le **Certificat d'Etudes Chorégraphiques**. A l'issue de ce 3<sup>ème</sup> cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI ou faire une demande de Parcours Personnalisé.

## **Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)**

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial est ouvert aux élèves ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique. Ce cycle prépare au Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (D.E.C)

### **Admission :**

- Présentation d'un examen devant un jury de spécialistes
- Composition de l'examen :
  - Variation imposée, choisie par les enseignants parmi les propositions du Ministère de la Culture : selon le parcours de l'élève, la variation imposée sera une variation de fin de 2<sup>ème</sup> cycle (si l'examen est présenté en fin de 2<sup>ème</sup> cycle) ou une variation de fin de 3<sup>ème</sup> cycle adaptée par l'équipe enseignante pour répondre aux exigences de l'entrée en CEPI (si l'examen est présenté durant le 3<sup>ème</sup> cycle)
  - Composition personnelle de 2'30
  - Entretien avec le jury

**Durée :** 2 à 3 ans

**Age des élèves :** 14 ans et plus (lycée et post-bac)

## **Volumes horaires :**

- 4 à 8h hebdomadaires de pratique chorégraphique dans la discipline choisie
- Participation à 3 modules/an, pour environ 85h annuelles de pratiques complémentaires. Le choix des modules se fait chaque année selon le projet de l'élève et les places disponibles
- 1h hebdomadaires de pratique chorégraphique complémentaire
- Participation à 3 stages autour des métiers du spectacle durant le cycle

## **Objectifs :**

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité

## **Evaluation : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)**

**Le DEC est composé de 5 Unités de Valeur :**

- UV technique (variation imposée + composition personnelle présentées devant jury)
- UV FMD
- UV Anatomie/AFCMD
- UV Histoire de la danse
- UV Stages métiers

Le conseil de passage, au vu de l'obtention de l'ensemble des UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques**. A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le souhaite, faire une demande de Parcours Personnalisé.

### **Parcours personnalisé**

L'intégration en parcours personnalisé est soumise à la validation de l'équipe pédagogique et de la direction. Il répond à un projet spécifique de l'élève.

**Ce parcours est non diplômant.**

**Durée :** 2 années maximum

**Contenu :** le planning hebdomadaire de l'élève est construit en début d'année scolaire, en concertation avec les équipes pédagogique et de direction du Conservatoire, en cohérence avec le projet de l'élève et en fonction des places disponibles dans les cours sollicités.